







La tarification des services d'eau potable



Compte-rendu de la 14ème rencontre d'échanges du réseau Ran'Eau

Jeudi 8 Octobre 2015 – Atelier d'échanges Vendredi 9 Octobre 2015 – Visites de terrain Manakara

Rencontre organisée et animée par le CITE et le pS-Eau En collaboration avec le Ministère l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène et les partenaires du réseau































SOMMAIRE

I - Contexte	3
II – Objectifs de la rencontre	3
III - Introduction	4
IV - 1 ^{ère} journée : Atelier d'échanges	5
IV.1 - Allocution d'ouverture	5
IV.2 - Cadre légal et règlementaire pour la tarification de l'eau	5
Echanges avec les participants	5
IV.3 - Travaux de groupe	6
IV.4 – Partages d'expériences	9
- Tarification de l'eau pour les systèmes à gestion communautaire intégrés dans un service public communal	9
- Tarification d'un service d'eau potable : expériences dans la commune d'Andromba et celle d'Ampitatafika	10
- La tarification des services d'eau potable : Méddea II	10
- Expérience d'un système tarifaire hybride : cas pratique du réseau du chef-lieu de Sahambavy	10
- La tarification du service d'eau potable de la commune rurale d'Ambohimanambola	11
- Partage sur la tarification des services d'eau potable	11
IV.5 - Synthèse	11
IV.6 - Mot de clôture	12
V - 2 ^{ème} journée : Visites de terrain	12
Annexe : liste des narticinants	14

I - CONTEXTE

A Madagascar, la durée de vie d'une infrastructure d'eau potable reste largement en deçà des prévisions de leurs promoteurs. La raison pourrait être, entre autres, une mauvaise définition du tarif du service de l'eau : trop cher, il conduit à l'incapacité des usagers à payer ; pas assez élevé, il conduit à des recettes insuffisantes pour assurer un entretien correct des infrastructures.

La définition du tarif d'un service d'eau potable est donc un exercice auquel les acteurs du secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (EAH) sont nécessairement confrontés dans le cadre de leurs projets. Cependant, ceux-ci ne disposent pas systématiquement des informations nécessaires à prendre en compte dans ce tarif. L'actuelle révision du Code de l'EAH ainsi que le processus de mise en place de l'Organisme Régulateur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (OREAH) sont une occasion de faire le point sur les éléments permettant d'élaborer une grille tarifaire adéquate, prenant en compte les critères légaux, sociaux, économiques et environnementaux.

Dans le cadre de ses activités, le réseau Ran'Eau a organisé une rencontre d'échanges sur la tarification des services d'eau potable, afin de permettre aux acteurs présents d'une part, de mieux appréhender le cadre légal et règlementaire relatif à la tarification, et d'autre part, de partager et prendre connaissance d'initiatives mises en place à Madagascar par les différents intervenants.

II - OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Objectif général

Les acteurs de développement du secteur EAH à Madagascar sont capables de fixer des tarifs adéquats pour les services d'eau potable à Madagascar.

Objectifs partiels

- 1- être en capacité de proposer un tarif qui soit conforme au cadre juridique et institutionnel malgache.
- 2- être en capacité de calculer les coûts de fonctionnement d'un service d'eau potable, en fonction de son type.
- 3- être en capacité de mesurer la capacité à payer des usagers et de stimuler la volonté à payer.
- 4- être en capacité de proposer des modèles tarifaires qui prennent en compte l'ensemble des paramètres sociaux, économiques et juridiques.

III - INTRODUCTION

Cette rencontre, organisée par le CITE et le pS-Eau, en collaboration avec le Ministère de l'EAH et les différents partenaires du réseau Ran'Eau, s'est déroulé sur 2 jours à Manakara dans la région Vatovavy Fitovinany. L'événement a rassemblé plus d'une cinquantaine d'acteurs du secteur EAH, venus de différentes régions de l'île (cf. liste des participants en annexe).

La première journée a été consacrée à un atelier d'échanges, durant lequel un point sur le cadre légal et règlementaire pour la tarification a été fait par le représentant du Ministère de l'EAH, ensuite des travaux de groupes ont été menés et à la fin des expériences de terrain présentées par différents intervenants. La seconde journée a été l'occasion pour les participants de se rendre sur terrain, afin de visiter un site d'intervention de l'ONG InterAide.





IV - 1 ERE JOURNEE : ATELIER D'ECHANGES

IV.1 - ALLOCUTION D'OUVERTURE

M. Jean de Dieu Luc Randrianarivelo, Directeur régional de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène de Vatovavy Fitovinany



Le Directeur Régional de l'EAH Vatovavy Fitovinany a tenu avant tout à remercier le réseau Ran'Eau d'avoir choisi sa région pour organiser cet atelier et a également souhaité la bienvenue à tous les participants ayant fait le déplacement jusqu'à Manakara.

Il a souligné que la thématique retenue pour cette rencontre est d'une grande importance et d'une grande utilité, autant pour sa région que pour tous les acteurs du secteur. En effet, il s'agit là d'un sujet qui concerne tous les acteurs mais également qui contribue largement à la pérennisation des services EAH. Le Directeur a d'ailleurs rappelé que si le tarif défini est trop bas ou trop haut, celui-ci ne permettra pas d'atteindre les objectifs définis en amont.

IV.2 - CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE POUR LA TARIFICATION DE L'EAU

M. Jacquis Ramahefarison, Chef de service de l'appui à l'alimentation en Eau potable - Ministère de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène

Le cadre légal et règlementaire malgache régissant la question de la tarification des services d'eau potable est encore très flou pour la majorité des acteurs. De nombreux textes et articles mentionnent la tarification des services d'eau potable et il peut être effectivement difficile de s'y retrouver. Le Ministère de l'EAH a donc effectué une présentation reprenant les différents textes et éléments à considérer lors de la détermination du tarif.

En savoir plus : Le <u>support de présentation</u> est disponible en ligne. Une <u>note synthétique</u> sur le cadre légal et règlementaire relatif à la tarification des services d'eau potable a également été rédigée par le coordonnateur national de Diorano WASH et distribuée aux participants.

ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

La présentation du MINEAH sur le cadre légal et réglementaire pour la tarification des services d'eau potable a permis non seulement de mieux comprendre certains aspects de l'exercice en question, mais également de soulever de nombreuses questions de la part des participants.

Suite à la présentation du processus de validation d'un tarif (cf. schéma en fin de présentation), quelle serait en moyenne la durée pour la mise en place d'un nouveau tarif ?

La durée de mise en place d'un nouveau tarif est variable. En effet, elle dépend avant tout du type de système considéré, mais également de l'éloignement des infrastructures. Pour un système d'AEPG, on peut compter un délai maximum de 45 jours, tandis que pour un point d'eau individuel, le délai serait aux alentours de 30 jours.

La présentation concerne-t-elle l'ancien Code de l'EAH ou le nouveau en cours de validation?

La clarification faite par le représentant du MINEAH concerne l'ancien Code de l'EAH. En effet, le nouveau code n'ayant pas encore été validé par l'Assemblée Nationale, il n'est pas permis de s'y référer. De plus, les décrets y afférents ne sont pas encore été rédigés.

Concernant les taxes et surtaxes sont-elles en plus des redevances listées dans le tarif complet ?

Dans la détermination du tarif, il y a effectivement les redevances, et en plus, les taxes et surtaxes qui ne doivent excéder 10% du montant hors taxes des facturations.

Un éclaircissement sur les redevances doit être fait car lorsque des appels d'offres ont été lancés, et que les entreprises se sont positionnés, il est arrivé parfois, qu'une fois la création du contrat avec le Ministère est réalisée, une redevance dite d'audit est apparue, alors qu'elle n'avait pas été citée auparavant. Cela pose problème car cette redevance n'a pas été incluse dans le business plan initial. A quel texte se référer ?

Cette redevance devrait permettre à l'Organisme de Régulation de mener un audit triennal. Elle doit normalement être incluse dans la redevance de régulation qui ne peut excéder 2% du CA soumis à la TVA.

Dans la définition du tarif, il est assez clair comment la prime variable est déterminée, mais qui se charge de déterminer la redevance pour le financement des infrastructures, les branchements sociaux... est-ce que c'est le gestionnaire qui détermine le montant de ces redevances ?

Redevance de financement des infrastructures : les fonds obtenus doivent être remboursés par cette redevance. Si l'infrastructure est un don, cette redevance peut être envisagée pour financer l'extension des réseaux.

Redevance pour la ressource en eau : Cette redevance est arrêtée à 8Ar par m³.

Comment a été déterminé le seuil de 10m³ définissant le tarif social ? En effet, dans certains cas, notamment dans le milieu rural, les consommations sont aux alentours de 5m³ (moyenne haute), ce qui impliquerait que le tarif social s'applique, or cela ne permet pas la pérennisation du service (sauf peut-être pour la Jirama).

Il est effectivement possible de moduler le seuil de $10m^3$ et donc de l'abaisser selon la nécessité du gestionnaire. Ce seuil concerne donc la Jirama, mais si un gestionnaire souhaite le modifier, il est nécessaire d'obtenir l'accord de la commune et de la Direction Régionale de l'EAH.

Remarque des participants: Concernant la procédure de détermination du tarif qui se fait par voie de concours, il parait peu judicieux voire dangereux d'attribuer, bien que provisoirement, la gestion à « l'offre le moins disant ». En effet, même si une négociation est prévue par la suite entre les différentes parties, il est préférable de sélectionner l'offre « le mieux disant », c'est-à-dire présentant un équilibre technique et financier viable. De plus, cela permettrait de réduire les délais de négociation par la suite.

IV.3 - TRAVAUX DE GROUPE

Afin de permettre aux participants d'être en capacité de déterminer un tarif qui soit conforme au cadre règlementaire et juridique et qui prenne également en compte les spécificités techniques, économiques, sociales et environnementales d'un service, des travaux de groupe ont été organisés. Les participants ont donc été divisés en trois groupes distincts (un groupe par catégorie de systèmes d'EP), chacun devant lister les différents postes de dépense de fonctionnement et introduire les redevances et taxes et surtaxes stipulées dans la loi.

Les trois groupes ont été les suivants : réseau gravitaire (AEPG), pompage à motricité humaine (PMH), pompage électrique (PE).

Une restitution des travaux en plénière a été effectuée par la suite, afin de partager les conclusions et questionnements de chacun et d'obtenir des compléments éventuels de la part des autres participants.

Groupe AEPG

Contexte retenu: AEPG – gestion communautaire – 1 système – 10 BF – 200 ménages



Le groupe a travaillé à partir du « Guide de référence du réseau de maintenance des points d'eau en milieu rural à Madagascar - système AEPG, PPMH/FPMH, AEPP et Mixte » élaboré par le MINEAH. Ils ont ensuite comparé la structure du guide à leur réalité de terrain dans leurs projets respectifs. Ils ont donc complété les lignes déjà définies, ont fait le total puis ont listé les charges qui n'ont pas été prises en compte.

Le tableau de l'exercice est disponible en ligne.

Lorsqu'on regarde la composition du tarif, on s'aperçoit que le tarif revient à 0,15Ar par litre, mais que le total des taxes et surtaxes représente 32% du CA (or il ne doit pas excéder 10%).

Groupe PMH

Contexte retenu : PMH – puits de 15m

Le groupe a choisi de lister les postes majeurs de dépense pour ce type de système :

- Budget de fonctionnement du STEAH
- Rémunération de l'agent réparateur
- Pièces de rechange

Souvent, le tarif du service s'élève à 2000Ar voire 3000Ar par ménage. Cependant, ce montant ne permet manifestement pas de couvrir ces frais, ne serait-ce que le budget de fonctionnement du STEAH (Service Technique EAH). Leur questionnement est donc le suivant :

Qui doit couvrir ce coût ? La commune doit-elle seule supporter ce coût, ou les usagers doivent-ils le faire ? Ou peut-on envisager une solution hybride, grâce à laquelle ce coût serait partagé par la commune et les usagers ?

Il a été suggéré aux membres du groupe et aux participants concernés par ce type de systèmes de se référer à la publication du MINEAH « Guide de référence du réseau de maintenance des points d'eau en milieu rural à Madagascar - système AEPG, PPMH/FPMH, AEPP et Mixte » afin de trouver des éléments de réponse.



Groupe Pompage électrique (PE)

Comparaison de 3 contextes distincts : CR Ambohimanambola, CR Brickaville, Région Atsimo Andrefana



Le <u>support de présentation</u> est disponible en ligne.

Le groupe a partagé les expériences de trois systèmes d'eau potable, à savoir les services :

- du réseau dans la Région Atsimo Andrefana
- du réseau à Brickaville
- et du réseau dans la CR d'Ambohimanambola

C'est tout d'abord un partage d'expériences entre ces trois services d'eau potable qui a été exposé pour prendre connaissance des réalités de chacun. Si le mode d'alimentation est le même (électrique), plusieurs facteurs peuvent influencer le tarif de l'eau (type d'exhaure, disponibilité de la ressource, usages de l'eau, etc.), d'où l'importance de partir des observations constatées sur le terrain.

Les projets d'accès à l'eau potable élaborent des business plan détaillés mais qui sont propres à chaque projet et dont il est difficile d'harmoniser le contenu. Les évolutions réglementaires sont souvent difficiles à mettre en œuvre car l'équilibre financier est souvent fragile.

Lors de la phase de conception, les réseaux sont dimensionnés et les tarifs sont élaborés par rapport à des estimations de consommations qui sont souvent différentes de la réalité. Le suivi technique et financier sera donc très important pour suivre des systèmes et constater une éventuelle évolution dans le temps. Ce suivi permettra d'apporter des modifications dans le mode de gestion ou dans le tarif par exemple.

Dans la pratique, la tarification doit s'adapter et évoluer. Le problème de l'inflation a été évoqué car depuis la forte dépréciation de l'Ariary, les tarifs sont restés inchangés et il est difficile pour les exploitants d'engager une discussion avec les usagers dans ce domaine.

Des arbitrages doivent donc être faits pour prioriser les lignes budgétaires afin de maintenir le service en place. Mais cela peut conduire à un affaiblissement de l'exploitant qui à du mal à recouvrir ses charges et dégager une marge pour investir dans le renouvellement du réseau.

Le business plan est donc un document qui ne doit pas être figé, il doit s'adapter aux évolutions locales pour rester en phase avec la réalité.

IV.4 – PARTAGES D'EXPERIENCES

- TARIFICATION DE L'EAU POUR LES SYSTEMES A GESTION COMMUNAUTAIRE INTEGRES DANS UN SERVICE PUBLIC COMMUNAL

M. Geoffrey Haraca, Représentant pays Eau et Assainissement, InterAide

L'ONG InterAide intervient sur des projets d'eau et assainissement dans 4 régions de Madagascar (Analamanga, Analanjirofo, Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinana) dans des communes rurales isolées.

Lors de la détermination du tarif d'un service d'eau potable, différentes rubriques sont prises en compte :

- Investissement pour la maintenance,
- Charge d'entretien régulier du point d'eau,
- Fonctionnement et gestion des comités eau,
- Participation au financement du service communal de l'eau et l'assainissement,
- Intervention d'un artisan réparateur.

Un listing des dépenses pour chaque rubrique est effectué (cf. présentation) et le tarif est établi par la suite afin de garantir l'équilibre financier du système.

En savoir plus : Le support de présentation est disponible en ligne.

- TARIFICATION D'UN SERVICE D'EAU POTABLE : EXPERIENCES DANS LA COMMUNE D'ANDROMBA ET CELLE D'AMPITATAFIKA

Mme. Mihoby Clara Andrianandrasana, Responsable de projet, ONG PROTOS

L'ONG PROTOS a partagé deux expériences distinctes durant lesquelles l'exercice de détermination du tarif du service d'eau potable a été mené.

Dans le cas de l'Andromba, il s'agit d'une gestion déléguée par les communes à des comités d'eau. Un TMMR (Teknisianina Matianina Momba ny Rano / Technicien professionnel de l'eau) intercommunal a été mis en place afin d'effectuer un suivi technique et financier des systèmes et faire le lien entre les comités et le maitre d'ouvrage. Le tarif défini prend donc en compte différents postes, notamment la rémunération du TMMR.

A Ampitatafika, une tarification volumétrique a été mise en place afin de répondre aux besoins des usagers de la localité.

Les détails sur les différents postes de dépenses pris en compte dans les deux projets peuvent être retrouvés dans le support de présentation.

En savoir plus : Le support de présentation est disponible en ligne.

- LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU POTABLE : MEDDEA II

Mme Riana Iarisoa Rakotonandrasana, Responsable Zone Sud, ONG GRET

Dans le cadre du programme Méddea II de l'ONG GRET, un processus spécifique de détermination du tarif de l'eau a été élaboré. Différentes étapes ont donc été définies et comprenant :

- Une étude socio-économique,
- Une étude financière déduite de l'étude technique : élaboration d'un plan d'affaire,
- Et une étude de l'équilibre financier entre le gestionnaire et la capacité des usagers à payer.

Afin d'illustrer leur démarche, un cas concret a été exposé et peut être consulté dans la présentation du GRET.

En savoir plus : Le support de présentation est disponible en ligne.

- EXPERIENCE D'UN SYSTEME TARIFAIRE HYBRIDE : CAS PRATIQUE DU RESEAU DU CHEF-LIEU DE SAHAMBAVY

M. Eugène Andriamihaja, Socio-organisateur, Projet Cap'Eau (GdLyon/Hte Matsiatra)

Dans le cadre du projet CAP'Eau mené par le Grand Lyon en coopération avec la Région Haute Matsiatra, la Commune de Sahambavy ayant bénéficié d'un accès à l'eau en 2008 souhaite étendre son réseau. La configuration initiale du réseau (AEPG avec 23 bornes-fontaines et tarification volumétrique) ne répond pas aux besoins des ménages aisés et opérateurs économiques (branchements privés). Le projet a donc été

Ran'Eau : compte rendu de la rencontre sur la Tarification des services d'eau potable à Manakara – 8 et 9 Octobre 2015 10

confronté à la nécessité de revoir le mode de tarification afin de et satisfaire tous les usagers et assurer l'équilibre financier du système.

En savoir plus : Le support de présentation est disponible en ligne.

- LA TARIFICATION DU SERVICE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE RURALE D'AMBOHIMANAMBOLA

Mme Pascaline Raoniharisoa, Gestionnaire délégué, Service Eau CR Ambohimanambola

Commune rurale située en périphérie d'Antananarivo, Ambohimanambola compte une population de plus de 13000 habitants desservis par un réseau d'eau par pompage électrique. La tarification mise en place par le Service Eau est volumétrique et s'élève à 2000Ar/m3, et ce depuis 2005. Le système complexe mis en place nécessite un entretien et un suivi particuliers qui sont autant de postes de dépense à prendre en compte dans la définition du tarif.

En savoir plus : Les détails sur le réseau et le contexte, ainsi que la liste des éléments pris en compte pour la détermination du tarif sont à retrouver dans le <u>support de présentation</u> disponible en ligne.

- PARTAGE SUR LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

Mme Domoina Randriamiarina, Directrice des opérations, Association Miarintsoa

L'association Miarintsoa, qui intervient dans 6 régions de Madagascar et compte de nombreux partenariats avec divers acteurs intervenant à Madagascar, a partagé son expérience sur la tarification des services d'eau potable. Le cas présenté est celui de la Commune d'Ampilanonana, dans la Région Vakinankaratra, où une gestion communautaire a été mise en place. La détermination du tarif du service d'eau potable s'est faite à partir du « Guide de référence du réseau de maintenance des points d'eau en milieu rural à Madagascar - système AEPG, PPMH/FPMH, AEPP et Mixte » du MinEAH et en concertation avec la communauté.

En savoir plus : Le <u>support de présentation</u> est disponible en ligne.

IV.5 - SYNTHESE

Exercice incontournable bien que particulièrement complexe, la détermination du tarif d'un service d'eau potable diffère d'un projet à un autre, comme cela a pu être constaté durant cet atelier d'échanges et de partage.

De nombreux éléments doivent entrer en compte dans la grille tarifaire, et ce, de nature légale et règlementaire, technique, sociale, économique et environnementale. Un cadre légal et réglementaire et aussi des outils ont été élaborés par le Ministère afin d'accompagner les acteurs dans cette démarche, cependant, bien souvent les réalités de terrain ne permettent pas de s'y conformer entièrement. En effet, les contextes étant très variés sur le territoire malgache, les mesures envisagées dans certains cas de figure ne peuvent être appliquées dans d'autres. Les travaux de groupe ont donc montré tout leur intérêt en orientant les discussions en fonction des types de systèmes considérés et favoriser ainsi les échanges entre paires.

Les différentes expériences partagées ont démontré la nécessité de déterminer un tarif de manière collaborative entre la commune, les usagers et les gestionnaires, mais la question de la pérennisation de ces systèmes doit également être prise en compte. En effet, aujourd'hui de nombreux exploitants ne parviennent

Ran'Eau : compte rendu de la rencontre sur la Tarification des services d'eau potable à Manakara – 8 et 9 Octobre 2015 11

pas à recouvrir entièrement leur coût, ce qui met en péril les services. Faire évoluer le tarif pourrait donc être une alternative à envisager, tout en considérant la capacité et la volonté à payer des usagers. La mise en place d'un suivi technique et financier est d'ailleurs particulièrement pertinente afin d'assurer la durabilité des services.

La question sur le service d'assainissement n'a pas être abordée lors de cet atelier, mais de nouvelles initiatives en ce sens naissent sur le territoire malgache, notamment celles des opérateurs privés d'eau potable, tel que EGC3S, qui cherchent à développer leurs activités dans le domaine de l'assainissement.

A l'échelle régionale, les différentes interventions ont fait ressortir des contextes et questionnements partagés par des acteurs des territoires voisins, exprimés dans le cadre du réseau Océan Indien. Ces similarités sur la question de la tarification pourront d'ailleurs faire l'objet d'un atelier futur afin de croiser les points de vue et démarches au niveau régional.

IV.6 - MOT DE CLOTURE

M. Charles Rakoto, Directeur Régional de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène d'Atsimo Atsinanana

« Ny sandan'ny rano », ou la valeur du service de l'eau, est un sujet qui mérite d'être discuté et compris par tous les acteurs du secteur. Cet atelier a permis de faire avancer la réflexion sur la thématique de la tarification des services d'eau potable, qui est particulièrement complexe. De plus, cela a été l'occasion de prendre connaissance de différentes initiatives réparties sur le territoire malgache, dont les processus de tarification qui ont été spécifiquement adaptés aux contextes locaux.

Il reste encore du chemin avant que tous les acteurs soient capables de mener cet exercice conformément et sans trop de difficultés, mais l'atelier à permis de constater que de nombreux acteurs souhaitent mieux maitriser le sujet afin d'assurer un service pérenne aux usagers.

V - 2^{EME} JOURNEE : VISITES DE TERRAIN

La seconde journée a été consacrée aux visites de sites dans la commune rurale de Mavorano, où l'association Tehyna appuyée par Inter Aide apporte un soutien à la commune. Le village d'Ankarimbary a donc été visité, où le comité eau bénéficie de l'appui de bureau communal de l'eau pour la gestion du réseau d'AEP gravitaire. L'Agent Communal de l'Eau (ACE) qui a été mis en place par l'association assure un suivi technique et financier auprès des comités eau des différents villages.

Deux bornes fontaines alimentent le village d'Ankarimbary, l'entretien est effectué par l'ACE qui dispose d'un bureau où sont effectuées des permanences. Il assure également l'approvisionnement en pièces détachées des systèmes d'adduction d'eau.

Lors de ces visites, les participants ont pu rencontrer discuter avec l'équipe du bureau communal de l'eau et également celle du comité eau d'Ankarimbary.













ANNEXE: LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom	Prénom	Organisme	Fonction	Téléphone	Email
1	Ramahefarison	Jacqui Josué	MEAH Central	Chef de service de l'appui à l'alimentation en eau potable	034 20 510 81	saaep@min.eau.mg
2	Rakotondrainibe	Jean Herivelo	Diorano Wash	Coordinateur national	032 07 100 60	rjherivelo@yahoo.fr
3	Ranaivoson	Tahina	Diorano Wash	Assistante		t.newlight@gmail.com
4	Randriamiarina	Domoina	Association Miarintsoa	Directrice des opérations	033 71 849 69	amiarintsoa@yahoo.fr
5	Raoniharisoa	Pascaline	Sce Cea CR Ambohimanambola	Gestionnaire déléguée	034 41 081 44	raonihar@yahoo.fr
6	Contini	Mylène	Hydraulique Sans Frontières	Représentante pays	034 08 892 37	hsf.mada@gmail.com
7	Razanamaro	Eunora	A.J.B. Action des jeunes pour le développement de Brickaville	Président	034 36 083 23	ajb.brickaville@gmail.com
8	Vandewiele	Benoit	Experts Solidaires	Représentant au niveau de la DREAH Atsimo Andrefana	034 21 202 52	benoitvandewiele.mada@gmail.com
9	Randriamanantena	Charles	SEM Mananjary	Coordinateur technique de projet EAH	034 92 185 47	charles.randriamanantena@gmail.com
10	Dorfelder	Jenny	SEM Mananjary	Chef de mission	033 12 073 77	j.dorfelder@semada.org
11	Pelgrim-Adams	Alida	Practica Foundation	Spécialiste de l'eau potable	034 74 471 61	alida.adams@practica.org
12	Andrianandrasana	Mihoby Clara	ONG PROTOS	Coordinatrice de projet	034 09 186 69	mihoby.andrianandrasana@protosh2o.org
13	Rakotonandrasana	Iarisoa Riana	ONG GRET	Responsable Zone Sud	032 11 008 58	<u>r_iarisoa@yahoo.fr</u>
14	Andriamahavalisoa	Paul Jean François	ONG GRET	Ingénieur en eau potable	034 04 780 62	andriamahav@yahoo.fr
15	Ravaony	Jean Paul	Projet Cap'Eau (GL/HSM)	ACEA	032 67 375 17	
16	Rajomalahy	René Gabriel	Projet Cap'Eau (GL/HSM)	ACEA	034 09 667 65	
17	Ramonjanalisoa	Nivolalaina	Projet Cap'Eau (GL/HSM)	Chargée de mission	034 20 031 62	

Ran'Eau : compte rendu de la rencontre sur la Tarification des services d'eau potable à Manakara – 8 et 9 Octobre 2015 14

18	Randriamiandrisoa	Marius Jeannot	DREAH/SRAT Hte Matsiatra	SRAT	034 08 504 85	
19	Ramahatradraibe	Marie Julien	Projet Cap'Eau (GL/HSM)	ACEAH CR Isorana	034 85 746 53	draotra@yahoo.fr
20	Andriamihaja	Eugène	Projet Cap'Eau (GL/HSM)	Socio-organisateur	034 20 031 63	eugene andriamihaja@yahoo.fr
21	Vavinirina	Nomeniavo Njarasoa Nadéa	AINGA Madagascar	Coordonateur Régional Vatovavy Fitovinany	034 05 413 43	nadea.ainga@gmail.com
22	Randrianasandratra	Mamy Isabelle	DREAH Vatovavy Fitovinany	Chef de service appui technique	034 61 302 18	mamirandrianasandratra@gmail.com
23	Ravololomanana	Fenohasina Vonintsoa	DREAH Vatovavy Fitovinany	Division administrative et juridique	034 37 860 03	fenohasinaravololomanana@gmail.com
24	Randriamiadana	Sylvain	EGC3S	Directeur général	032 46 542 36 / 033 79 384 41	
25	Randrianarivelo	Jean de Dieu Luc	MEAH / DREAH	Directeur régional de l'EAH Vatovavy Fitovinany	034 20 510 17 / 033 07 702 54	lucrandrianarivelo@gmail.com
26	Rakoto	Charles	MEAH / DREAH	Directeur régional de l'EAH Atsimo Atsinana	034 20 510 22	<pre>rakoto charles@yahoo.fr / rakoto charles@moov.mg</pre>
27	Rabia	Jean Baptiste	Projet Cap'Eau (GL/HSM)	Maire de la CR d'Anjoma Ambalavao	033 19 826 71 / 034 19 610 66	
28	Rabialahy	Victor	Projet Cap'Eau (GL/HSM)	Maire de la CR de Nasandratrony	034 74 655 59	
29	Rakotonirina	Joseph	Projet Cap'Eau (GL/HSM)	ACEA CU Fianarantsoa	034 16 878 31	
30	Ramanana	Michel	Projet Cap'Eau (GL/HSM)	ACEA CR Sahambavy	032 43 949 32	
31	Perantoni	Brice	InterAide	Coordinateur EAH Sud Est	032 79 112 96	interaide.eha@gmail.com
32	Haraca	Geoffrey	InterAide	Représentant pays « EAH »	032 68 920 09	gharaca@laposte.net
33	Razafindrainibe	Tinanirina	Programme MAHEFA	Wash advisor	033 37 430 13	tinarazafy@mahefa.mg
34	Andriamifidy	Anjaranomena	Projet Cap'Eau (GL/HSM)	ACEA	034 60 087 29	
35	Rebere	Mallogia Rolland	MEAH / DREAH Atsimo Andrefana	SRAF	034 11 261 35	madmallot@yahoo.fr
36	Noarijaona	Zafindrianony Théophile	MEAH / DREAH Atsimo Andrefana	Consultant STEFI	034 12 579 87	zafindrianony@gmail.com
37	Kotovaoarivelo	Jux Solinski	MEAH / DREAH Atsimo Andrefana	Directeur régional de l'EAH Atsimo Andrefana	034 20 510 18	juxsolinski@yahoo.fr

38	Ravololonoro	Marie Joséphine	ONG Ny Tanintsika	Responsable d'accompagnement des groupements	034 09 933 14	jophie.nt.fnr@gmail.com
39	Rakotonirina	Antoine	CR région Atsimo Atsinana	ACE	034 68 316 51	
40	Zakilera		CR région Atsimo Atsinana	ACE		
41	Rafanambinana	Hery Tsimiakindoha	CR Maheriraty	Maire	034 43 493 73	
42	Rasolondraibe	Eddy	InterAide EAH Sud Est Farafangana	Chargé d'appui communal	034 46 281 70	
43	Andriamady	Hary NyAina	InterAide EAH Sud Est Farafangana	Assistant des programmes EAH	034 93 651 59	
44	Randrianandrasana	Andry Olivier	Association TEHYNA Manakara	Directeur Exécutif	034 15 050 60	olyrad@hotmail.fr
45	Rakotondraibe	Jean Louis	InterAide EAH Sud Est Farafangana	Responsable programme	034 13 675 44	livahydro@hotmail.fr
46	Razafimampionona	Hanitriniaina	Direction régionale de l'éducation nationale	Responable EAH (santé scolaire)	034 41 210 10	vahatrafanasina@gmail.com
47	Randriamampiary	Georges	CR Ambohimandroso (District Farafangana)	ACE	032 64 213 18	
48	Zafivelomamonjy	Manir Florida	CR Sahamadio (District Farafangana)	ACE		
49	Rafalimanana	Jean Pierre	CR Namohora Iaborano (District Farafangana)	ACE		
50	Rajaonary	Liana	Réseau Ran'Eau	Chargée de mission	034 60 575 10	rajaonary@pseau.org
51	Rasolofoson- Rajaonah	Léa	CITE/Ran'Eau	Responsable Réseau Ran'Eau	034 45 844 82	leavolasoa@yahoo.fr
52	Duband	Grégoire	pS-Eau	Chargé de mission Réseau Océan Indien	+262 6 39 22 43 77	duband@pseau.org